

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°14/2022

Séance Ordinaire du 9 mars 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt et deux le neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeannine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : DURAND Christophe à STEPPE Virginie, POMPA Antoine à DARIO Alain

Absent : RAMOS José

Date de la convocation :

2 mars 2022

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES (PEC)**

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
4.2 Personnel
contractuel

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le dispositif du parcours emploi compétences, PEC, a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif favorise ainsi l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Monsieur le Maire ajoute que dans ce cadre, l'Etat attribue une aide à la commune et que le recrutement s'effectue à travers un contrat de travail de droit privé, lequel bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Aussi, pour répondre aux besoins de la commune, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du PEC dans les conditions suivantes :

- Nomination du poste : Agent Technique Polyvalent
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30h00

Oùï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de créer le poste décrit ci-avant dans le cadre du dispositif du PEC ;
AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO

